GR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE AMEDEE HUON (V.C)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Amédée Huon par la société Curage Industriel de Gonesse – 12 rue Berthelot – 95502 Gonesse Cedex agissant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – 28/30 Pierre Rigaud – 94200 Ivry sur Seine (curage d'un réseau d'assainissement et d'une inspection télévisée),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Amédée Huon à compter du 18 avril 2023 à 8 heures jusqu'au 19 avril 2023 à 16 heures :

- Neutralisation de trois places de stationnement au droit des nos 13/27/3, soit 9 places,
- Neutralisation de trois places de stationnement face au city stade,
- Neutralisation de la voie de circulation côté impair à l'avancement du chantier et de 8 heures à 16 heures : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquets k10,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Curage Industriel de Gonesse 12 rue Berthelot 95502 Gonesse Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE

2 2 FEV. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

San Marie Contraction of the Con

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 2 3 FEV 2023

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon